

« Quels sont mes **droits et devoirs** de locataire, de bailleur ?
Améliorer un logement, avec quelles **aides** ?
L'assurance **dommages ouvrages** est-elle obligatoire ?
Comment réduire ma facture de **chauffage** ?
Qu'est-ce qu'un **bouquet de travaux** ? Que signifie **RT 2012** ?
Quelles sont les garanties d'un **Contrat de Construction de Maison Individuelle** ? »

Contactez l'ADIL 63 Espace – INFO→ÉNERGIE !

Ses conseils sont totalement neutres et gratuits depuis 30 ans grâce aux acteurs de l'habitat du Puy-de-Dôme.

Renseignements : Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand), ou encore par le **Point visio public** installé dans votre communauté de communes.

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60.
Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Mairie décentralisée - 2, avenue Georges-Clémenceau
Tél. 04 73 69 90 70. Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.
Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.
Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.
Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Habiter Mieux

Un engagement volontariste dans les Combrailles pour la lutte contre la précarité énergétique.

Le 10 décembre 2012, la Communauté de Communes de Haute Combraille a signé un partenariat avec le Conseil Général et l'ANAH afin d'apporter une aide financière et technique pour les travaux de rénovation thermique des particuliers qui pourraient être engagés. Ce programme s'adresse aux **propriétaires occupants**, avec un niveau de **revenus modeste**. Le logement concerné doit avoir **plus de 15 ans** et les travaux doivent **améliorer la performance énergétique d'au moins 25%**.

Habiter mieux, c'est :

- Une aide aux travaux de 20% à 35% du montant total des travaux (ANAH),
- une aide forfaitaire Habiter Mieux de 1600€,
- une aide complémentaire de 500€ de la Communauté de communes de Haute Combraille,
- une aide complémentaire Habiter Mieux de 500€,
- la possibilité de bénéficier d'un prêt sans intérêt pour le reste à charge.

Sur l'année 2013, l'engagement la Communauté de communes de Haute Combraille permet d'apporter une aide complémentaire de 1 000 € puisqu'à la participation de la Communauté de Communes de 500 € s'ajoute une aide complémentaire du dispositif Habiter Mieux de 500 €.

Le dispositif permet également un accompagnement personnalisé :

Un spécialiste se déplace chez vous pour réaliser un **diagnostic thermique** de votre logement, élaborer avec vous votre projet de **travaux**, monter votre **dossier de financement**, et suivre avec vous le bon **déroulement des travaux**.

Pour plus d'information sur le programme
Consulter la plaquette de présentation disponible auprès
de la Communauté de Communes de Haute Combraille ou contacter

ADIL 63 / Espace INFO→ÉNERGIE

129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78 - contact@adil63.org - Site : www.adil63.org



